

Le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique

Autor(en): **Delsine, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique.

Par E. Delsine,

Directeur de l'Ecole ouvrière supérieure de Belgique.

Les traits généraux du mouvement ouvrier belge.

Pour apprécier exactement le mouvement d'éducation ouvrière en Belgique il est indispensable de jeter un coup d'œil rapide sur le développement du mouvement ouvrier lui-même.

A cause de sa densité, la population belge est obligée depuis longtemps de cultiver les terres les plus maigres, d'incorporer aux autres une quantité de travail énorme pour augmenter leur rendement et d'exporter des produits industriels pour se procurer les moyens de mener une existence au demeurant fort chétive. Avant de constituer une nation indépendante, le territoire de la Belgique actuelle avait été ravagé, presque chaque année, pendant près de deux siècles, par les armées des pays voisins; et son principal port, Anvers, avait été fermé pendant 150 ans. Après 1830, la grande industrie a trouvé une main-d'œuvre si misérable qu'elle a pu lui imposer les conditions les plus dures. Si bien que pendant les deuxième et troisième quarts du siècle dernier, la classe ouvrière belge avait ce triste privilège d'être à la fois celle qui était astreinte au plus dur labeur et celle qui vivait dans les conditions les plus misérables.

La concurrence que les travailleurs se faisaient entre eux et l'ignorance dans laquelle ils avaient été maintenus par les classes dirigeantes — l'instruction primaire obligatoire ne date que de 1914 — ont entravé tout mouvement de défense, jusqu'au moment où la pénétration des idées socialistes les a décidés à attaquer un régime social aussi inhumain. A part quelques syndicats de la petite industrie, d'origine plus ancienne, le mouvement ouvrier belge initial se présente donc essentiellement sous la forme d'un mouvement politique.

Mais les socialistes se rendent compte que leur propagande orale ou écrite n'aura pas, à elle seule, une très grande influence sur des masses aussi peu instruites. Avec une clairvoyance remarquable, ils songent à créer des coopératives de consommation qui réduiront le prix de la vie, et des caisses mutuelles dont les indemnités aux malades incapables de travailler atténueront les souffrances aux moments les plus difficiles. En même temps, ils fondent des syndicats. Pendant toute cette période la distinction des fonctions n'est d'ailleurs pas bien nette. Dans chaque localité les ouvriers mettent sur pied l'organisation qui paraît rencontrer le moins d'obstacles et cette organisation agit selon les circonstances. Aussi voit-on des coopératives conduire des grèves, des syndicats ou des mutualités diriger la politique communale, etc.

Jusqu'aux premières années du XX^e siècle, le « Parti ouvrier belge » a la direction incontestée de tout le mouvement ouvrier. C'est lui qui a créé la « Fédération nationale des coopératives », aujourd'hui « l'Office coopératif »; c'est lui qui a créé la « Commission des Syndicats du Parti ouvrier » (1898) laquelle est devenue depuis la « Commission syndicale ». En même temps il s'efforçait d'obtenir du Parlement, le vote des lois sociales, et notamment l'égalité politique réalisée seulement après la guerre.

Après quelques années de fonctionnement la Fédération des Coopératives et la Commission syndicale, assumant des tâches plus étendues et des responsabilités plus lourdes, sont devenues insensiblement autonomes, puis complètement indépendantes du Parti ouvrier, mais l'esprit de collaboration étroite et amicale n'a pas disparu.

Presque toutes les coopératives ouvrières, les mutualités et la majorité des syndicats sont affiliés directement au Parti ouvrier. En outre les organismes directeurs du Parti comprennent des représentants désignés par l'Office coopératif et par la Commission syndicale, comme celle-ci a un Bureau au sein duquel siègent les délégués choisis par le Parti. Enfin, dans les localités de faible ou moyenne importance le même homme est généralement secrétaire d'un syndicat, mandataire socialiste, président de la coopérative et de la mutuelle.

Premiers efforts d'éducation.

C'est au sein de cette activité très diverse que sont nés les premiers groupements s'occupant d'éducation ouvrière. A l'origine, ils ont reflété le même état d'esprit utilitaire. Les harmonies et les fanfares devaient surtout scander la marche pendant les manifestations publiques; les cercles dramatiques visaient à attirer la population dans les locaux ouvriers et à procurer les ressources nécessaires à la propagande; les cercles de gymnastique devaient, par leurs démonstrations, témoigner de la vitalité des œuvres ouvrières. D'autres groupements et institutions avaient une portée plus strictement éducative: les cercles d'études, les bibliothèques, les groupes d'enfants du peuple, etc. En 1911 on relevait l'existence de 32 cercles d'études, 49 bibliothèques, 24 cercles de gymnastique, 74 cercles dramatiques, 25 groupes d'enfants, 69 organisations de jeunes gardes socialistes. A ces chiffres, d'ailleurs incomplets, il faut ajouter plus d'une centaine de groupes musicaux et choraux.

Pourtant, il faut reconnaître que l'activité de ces groupements manquait de cohésion. A côté d'initiatives fort heureuses il y avait des efforts déployés en pure perte parce que leurs auteurs avaient plus de bonne volonté que de compétence. Dans l'ensemble, on avait quelque peine à constater leur influence bienfaisante. D'autre part, tout cela ne visait guère à augmenter le bagage intellectuel des travailleurs.

Or, à partir des années 1905, le mouvement syndical s'affirme avec plus de vigueur, le mouvement coopératif fait des progrès sérieux et de différents côtés, on ressent bientôt le besoin de dirigeants plus instruits pour mener à bien les besognes nouvelles. On crée en 1908 une école socialiste nationale du dimanche. Mais on est arrêté par les difficultés financières jusqu'au moment où, en 1910, deux hommes généreux donnent ensemble 120,000 francs au Parti ouvrier pour ses œuvres d'éducation.

La Centrale d'éducation ouvrière.

La Centrale d'éducation ouvrière est fondée en février 1911. Les deux premiers articles de ses statuts disaient :

« 1^o La Centrale d'éducation ouvrière a été créée par le Conseil général du parti ouvrier belge, avec la collaboration de la Commission syndicale du Parti ouvrier belge et des Syndicats indépendants, la Fédération des sociétés coopératives socialistes et la Fédération nationale des jeunes gardes socialistes. Elle a pour but d'organiser et de coordonner l'activité de toutes les œuvres d'éducation ouvrière qui dépendent des organismes précités et procurent aux travailleurs les connaissances et les qualités qui les mettent le mieux en état de mener la lutte pour leur émancipation comme classe dans tous les domaines ;

2^o Elle est dirigée par un Comité central, composé de trois membres élus par le Conseil général du parti ouvrier belge, de deux membres élus par la Commission syndicale, de deux membres élus par la Fédération des coopératives, d'un membre élu par la Fédération nationale des jeunes gardes socialistes. »

En 1912, elle reçoit, d'un des premiers donateurs¹, un nouveau don d'un million à répartir sur trente années. Elle peut élaborer un plan d'avenir.

La Centrale d'éducation ouvrière s'est bornée au début à organiser des « écoles socialistes » locales et régionales et une « école nationale ». Dans chaque école locale ou régionale un à trois cours, comportant de trois à six leçons chacun, étaient donnés pendant l'hiver. Il y eut 21 écoles en 1911 à 1912, 41 en 1912 à 1913, 62 en 1913 à 1914. Le programme de l'école nationale s'étendait sur 48 leçons. Toutes eurent beaucoup de succès.

Puis elle a créé un service de conférenciers pour les groupes locaux, un Office des bibliothèques chargé de conseiller les bibliothécaires et de leur procurer des livres au meilleur marché, un Office du cinéma ayant une mission analogue.

Dans l'intervalle, elle avait organisé, pour les dirigeants syndicaux, des voyages d'études en Allemagne qui ont grandement contribué à améliorer les méthodes administratives des syndicats, des écoles syndicales nationales pour les secrétaires permanents dont le programme comprenait 100 à 120 leçons et, quelques jours avant

¹ Ce donateur était M. Ernest Solvay, gros industriel libéral, préoccupé du développement de toutes œuvres d'enseignement et d'éducation.

la guerre, une « Semaine syndicale » consacrée principalement aux méthodes d'action et à l'organisation des entreprises.

*

Toute cette activité, presque complètement interrompue par la guerre reprit dès la fin des hostilités avec plus d'ampleur. Les circonstances lui étaient particulièrement favorables. Les effectifs des organisations ouvrières progressaient rapidement; ceux de la Commission syndicale notamment ont passé de 126,700 membres en 1914 à 718,000 fin de 1920. Les dirigeants devaient se dépenser en efforts inouïs pour encadrer toutes ces nouvelles recrues et surtout pour faire face aux responsabilités plus lourdes qui provenaient du fait que leur autorité morale avait considérablement grandi.

On créa des Comités locaux d'éducation ouvrière, puis des Comités régionaux. Ceux-ci, comme le Comité de la Centrale, sont constitués par les délégués des groupes politiques, syndicaux, coopératifs, mutualistes et d'éducation de la localité ou de la région. Il en résulte que les écoles dites « socialistes » étendent le plus souvent leur enseignement à des problèmes d'ordre syndical, coopératif ou mutualiste.

Les Comités locaux d'éducation ouvrière sont dirigés par des personnes dont le concours est absolument bénévole. Il en va nécessairement autrement pour les Comités régionaux les plus importants et surtout pour la Centrale d'éducation ouvrière. Pour les Comités régionaux, l'existence d'un secrétariat permanent est plutôt exceptionnelle, mais beaucoup d'entre eux ont recours au service d'un employé pour la besogne administrative, parfois considérable. La Centrale d'éducation ouvrière de son côté est dirigée par un secrétaire général et par deux secrétaires, l'un français et l'autre flamand, étant donné que le pays est divisé en deux parties sensiblement égales du point de vue linguistique. Trois employés complètent le personnel permanent de la Centrale.

En ce qui concerne les cours des écoles socialistes, les cercles d'études et les conférences, la Centrale constitue un corps de professeurs et conférenciers, dont elle communique la liste avec celle des sujets que chacun peut traiter aux comités locaux et régionaux. A la veille de chaque session, la Centrale engage des négociations avec ceux-ci en vue d'établir un programme d'activité adapté aux ressources et au milieu. Les Comités locaux et régionaux sont naturellement libres de décider en dernier ressort et notamment de faire appel à d'autres concours que ceux offerts par la Centrale.

Quand les Comités locaux et régionaux font appel au service de professeurs à la Centrale, celle-ci se borne à faire la besogne administrative: elle laisse la charge financière au comité solliciteur. Elle fournit en même temps à prix coûtant les syllabus des cours. La Centrale prend à sa charge tout ou partie des frais occasionnés par des démonstrations éducatives ou artistiques dont elle prend l'initiative, mais qui sont toujours organisées d'accord avec les

Comités locaux ou régionaux intéressés. C'est ainsi qu'elle est intervenue récemment pour l'organisation d'expositions artistiques, de représentations de pièces dramatiques, de conférences données par des personnalités étrangères en vue.

Le budget de la Centrale est alimenté par les « Amis de l'éducation ouvrière », un fonds commun auquel sont versés une part de l'annuité du don Solvay, des cotisations volontaires, une contribution de 20 centimes par an et par membre adhérent au Parti ouvrier belge, à la Commission syndicale et à l'Office coopératif. des subventions d'autres institutions ouvrières (Comptoir de dépôts et de prêts, Prévoyance sociale, Union nationale des mutualités, etc.) et, depuis 1928, un quart du fonds du premier mai. Ce budget s'élève entre 450,000 et 500,000 francs belge.¹

Les Comités locaux et régionaux disposent de subventions de groupes ouvriers extrêmement variables d'une localité ou d'une région à l'autre. Ils réclament dans la plupart des cas une modeste intervention des auditeurs ou spectateurs des conférences et soirées éducatives. Enfin, ils reçoivent du Gouvernement et de quelques administrations provinciales de très modestes interventions calculées d'après les modes divers.

*

Il est naturellement impossible de dresser un tableau exact de l'activité déployée par tous les groupements s'occupant d'organisation ouvrière. On ne peut guère montrer que la part à laquelle la Centrale d'éducation ouvrière collabore directement ou indirectement. La voici pour l'exercice 1928 à 1929, le dernier pour lequel les renseignements existent.

Il a été organisé 131 cours locaux et régionaux représentant un total approximatif de 700 leçons. Ces cours tendent à s'adapter aux nécessités du mouvement. A côté de ceux qui traitent de questions générales, il y en a qui sont spécialement conçus pour la préparation des délégués d'usines, des conseillers prud'hommes, des propagandistes féminins, des propagandistes pour les élections législatives qui ont eu lieu en 1929.

Pour les conférences — il y en a eu 1638 — on cherche aussi à serrer l'actualité de près. On a traité par exemple de l'assemblée de la Société des nations de septembre 1928, des milieux ouvriers d'Autriche, d'une grève assez spéciale en métallurgie, d'une proposition de loi sur les conventions collectives, etc. Le camarade Dubreuil de la C. G. T. française a parlé des usines américaines dans cinq villes.

Il faut noter une innovation intéressante. Des cours dits de « second degré », pour servir de liaison entre les écoles locales et l'Ecole ouvrière supérieure (dont il va être parlé) ont été inaugurés. Ils comportaient 10 heures de leçons, 6 heures de répétition et un examen dont les lauréats avaient la faculté de passer gratuitement

¹ Il faut sept francs belges pour un franc suisse.

une semaine à l'Ecole ouvrière supérieure pour y suivre des cours complémentaires. Les résultats ont été si encourageants que l'expérience a été étendue pendant l'hiver qui vient de finir, grâce à la collaboration de la Commission syndicale. Un cours pour « jeunes syndiqués » donné dans un certain nombre de régions a été organisé sur les mêmes bases et avec beaucoup de succès.

L'Ecole ouvrière supérieure.

La Centrale d'éducation ouvrière estimait dès avant la guerre qu'il faudrait créer une école nationale permanente pour compléter l'effort d'enseignement qu'elle dispensait à travers le pays. Elle n'a pu réaliser son projet qu'après la guerre et c'est ainsi que l'Ecole ouvrière supérieure fut ouverte en 1921.

L'Ecole ouvrière supérieure est installée dans une propriété de 41½ hectares située à Uccle, à une demi-heure de tramway du centre de Bruxelles. Elle est pourvue d'un parc, d'une plaine de jeux, d'un potager et d'un verger. Ses locaux sont répartis dans quatre bâtiments: un bâtiment principal qui comprend les salles de cours, les bureaux d'administration, la cuisine, le réfectoire et une partie des chambres d'élèves; un bâtiment annexe où se trouvent la bibliothèque, une salle de billard, la buanderie et des chambre d'élèves; deux pavillons plus petits, l'un réservé originairement au logement des élèves féminins, l'autre servant d'habitation au directeur. Elle peut admettre 40 élèves.

La propriété et les aménagements divers, le mobilier et le matériel pédagogique ont coûté plus d'un million de francs qui ont été réunis grâce à des dons d'organisations ouvrières (Centrale des métallurgistes et Centrale des mineurs en particulier) et à des prêts dont le plus important a été consenti par la banque ouvrière, le Comptoir de dépôts et de prêts.

L'Ecole ouvrière supérieure est dirigée par le Comité de la Centrale d'éducation ouvrière. Son budget — qui atteint près de 500,000 fr. — est alimenté pour la moitié par les Amis de l'éducation ouvrière auquel il a été fait allusion plus haut, pour un cinquième par l'indemnité de pension réclamée des élèves et pour le reste par les subventions de l'Etat, des provinces et de quelques communes.

Les élèves qui doivent avoir entre 18 et 35 ans, ne sont admis que s'ils sont présentés par un groupement ouvrier adhérent à l'une des quatre organisations nationales qui alimentent le fonds des Amis de l'éducation ouvrière.

Dans la plupart des cas, le groupe qui présente un élève paie à l'école l'indemnité pour la pension et, à l'intéressé, une allocation qui peut aller jusqu'aux trois quarts du salaire perdu. De son côté, l'école fait passer aux candidats, qui lui sont présentés, un examen permettant de s'assurer s'ils connaissent suffisamment la langue et ont une expérience suffisante du mouvement ouvrier pour suivre les cours avec fruit.

Le programme vise à donner aux élèves une vue précise des différents aspects du mouvement ouvrier, tant dans le domaine historique que dans ses méthodes actuelles, et à les mettre en contact avec certaines des sciences sociales: économie politique, psychologie, droit, etc. Plusieurs cours ont un caractère de formation générale: histoire générale, géographie économique, histoire de l'art, littérature, hygiène. Il est complété par des visites d'institutions ouvrières, d'œuvres sociales, d'établissements industriels, faites, soit dans l'agglomération bruxelloise, soit pendant des voyages d'études en province ou dans les pays voisins. Des travaux écrits, qui prennent parfois l'allure de monographies assez fouillées, servent de base à des discussions entre élèves sous la direction du personnel pédagogique.

Les deux tiers des cours sont donnés par des professeurs qui ont des fonctions importantes dans les organisations ouvrières ou qui sont spécialisés dans leur domaine. Les autres cours sont donnés par le personnel pédagogique attaché de façon permanente à l'E. O. S. Comme le pays est bilingue, il y a en réalité deux écoles (une en langue française et une en langue flamande) qui fonctionnent simultanément. Il en résulte que le personnel pédagogique comprend le directeur, qui a en même temps la direction pédagogique de la session française, le directeur pédagogique de la session flamande et deux professeurs-moniteurs chargés, en dehors de leurs cours, d'aider les élèves dans leurs travaux personnels.

En huit ans 199 élèves dont 33 femmes ont été admis: 184 ont terminé leurs études avec succès. Dans presque tous les cas, les élèves sortis de l'école reprennent le travail à l'usine ou au chantier. Leurs études ne leur donnent aucun droit préférentiel lorsque des postes sont à pourvoir dans les organisations ouvrières. Pourtant, il y a en ce moment 98 anciens élèves qui sont en service permanent dans le mouvement ouvrier: 47 dans les syndicats, 17 dans les coopératives, 13 dans les mutualités, 7 dans les groupements politiques- 4 dans les œuvres d'éducation ouvrière, 5 dans les journaux quotidiens, 5 délégués ouvriers à l'inspection des mines.

La plupart des autres, tout en gagnant leur vie dans l'industrie participent à l'action militante comme conférenciers, secrétaires ou membres de comité de différents groupements.

Il faut ajouter que l'Ecole ouvrière supérieure est une des cinq « écoles de service social » (huit si l'on tient compte séparément des écoles françaises et flamandes) agréées par le Gouvernement. A ce titre, un peu plus du tiers des élèves qui ont suivi les cours de la session ordinaire reviennent l'année suivante, après avoir fait les stages réglementaires, étudier pendant trois mois d'après un programme qui les prépare à obtenir le diplôme officiel d'auxiliaire de service social qui leur permet éventuellement d'obtenir des fonctions dans des institutions sociales, non spécifiquement ouvrières, mais qui intéressent les travailleurs: Bourses du travail, Fonds de chômage, œuvres d'assistance ou d'assurance, etc. Les 66

élèves qui ont suivi les cours de 2^e année ont obtenu leur diplôme, mais deux seulement jusqu'ici sont employés dans les institutions officielles.

*

Comme on le voit, le mouvement d'éducation ouvrière belge a déjà des réalisations intéressantes à son actif. S'il a pu créer des œuvres qui paraissent audacieuses dans un aussi petit pays, c'est qu'il est l'émanation de toutes les formes d'activité du mouvement ouvrier. Cette circonstance lui donne les ressources matérielles indispensables et crée en même temps l'atmosphère morale non moins utile.

En ce moment même, il projette une extension sérieuse de son domaine d'action. Tout fait prévoir qu'il sera suivi et que les années prochaines verront grandir considérablement son influence heureuse sur les destinées de la classe ouvrière de ce pays.

La loi française d'assurances sociales.

Par *Georges Buisson*,
Secrétaire-adjoint de la C. G. T.

Au 1^{er} juillet 1930, une des lois sociales les plus importantes du code français va entrer en application.

Adoptée une première fois par le Parlement le 5 avril 1928, et modifiée tout récemment, la loi sur les Assurances sociales va constituer un régime complet et moderne de protection de la famille ouvrière.

La loi a pour but de couvrir les risques de maladie, d'invalidité prématurée, de vieillesse, de décès, de maternité en tenant compte du chômage et des charges de famille. Elle donne droit :

1^o En cas de *maladie*, aux soins médicaux, chirurgicaux, aux médicaments et appareils et à des allocations journalières.

2^o En cas d'*invalidité*, aux soins médicaux, chirurgicaux, aux médicaments et appareils pendant cinq ans et à une pension pendant toute la durée de l'invalidité.

3^o En cas de *vieillesse*, à une pension avec un minimum garanti à l'âge de 60 ans, cette pension pouvant être reculée à la volonté de l'assuré, ou liquidée par anticipation à l'âge de 55 ans.

4^o En cas de *décès*, au versement d'un capital à la famille et au paiement d'une pension aux orphelins de père et de mère.

5^o L'assuré de nationalité française a en outre, s'il a des enfants de moins de 16 ans, droit à des majorations aux allocations de maladie, d'invalidité et de décès.

6^o Le conjoint et les enfants de l'assuré ont droit aux secours médicaux et pharmaceutiques.